



# ERMENONVILLE LA GRANDE

## SÉANCE DU 07 OCTOBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq le sept octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, Fabrice PELLETIER,

Nombre de membres : 11

Nombre de présents : 10

Pouvoirs : 00

Quorum : 06

<b><u>Etaient présents :</u></b> - M. Fabrice PELLETIER - M. François PELTIER - Mme Roselyne SKAPSKI - M. David JEHANNET - M. Franck PELLETIER - M. Pascal PETEL - M. David GAUTIER - M. Julien MANNEUX - M. Jean-François CHATEL - Mme Anne-Laure BOITELET	<b><u>Absente excusée :</u></b> - Mme Marie-José BROSSIN  <b><u>Secrétaire de séance</u></b> - M. David GAUTIER
---	---

### **Ordre du jour**

1. Approbation du procès-verbal du 17/06/2025
2. Présentation du rapport d'activité 2024 de Chartres Métropole
3. Mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements
4. Présentation du Rapport Social Unique (RSU) 2023
5. Participation employeur : complémentaire santé
6. Don de l'association Club de la Gaieté et du Troisième âge
7. Choix du Contrôleur Technique : obligations réglementaires en matière de contrôle et vérification des équipements et installations
8. Projet d'investissement 2026 : avancée du projet des travaux d'extension du bâtiment administratif
9. Point sur les travaux et investissements 2025 :
  - Restauration des baies de l'Église : présentation d'esquisses des vitraux
  - Reprise des concessions
10. Organisation des festivités de Noël
  - Colis de Noël
11. Informations diverses :
  - Point sur le 14 juillet
  - Invasion de fourmis
  - Remerciements du Comité des Fêtes
12. Questions diverses

### **APPROBATION DU DERNIER PROCES-VERBAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 17 juin 2025.

### **PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DE CHARTRES MÉTROPOLÉ**

Monsieur le Maire rappelle que le rapport d'activité 2024 de Chartres Métropole a été transmis aux membres du Conseil Municipal par courriel le 30/09/2025.

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal, en séance publique.

Monsieur le Maire rappelle que la soirée de présentation dudit rapport se tiendra le 08/10/2025 à Chartres.

### Délibération n°14/2025

#### MISE À DISPOSITION D'AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE DE CHARTRES ET DE LEURS ÉQUIPEMENTS

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire de la convention de mise à disposition des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements aux communes de Chartres Métropole n'en disposant pas.

Cette convention a pour but de renforcer la présence des forces de l'ordre dans les communes de l'agglomération qui n'en sont pas dotées.

Il convient de signer la convention qui fixe les conditions de mise en œuvre du dispositif, fixe les modalités d'engagement des agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements sur le territoire de chaque commune signataire, détermine les dispositions financières inhérente à ce dispositif et détermine les responsabilités de chacune des parties. Celle-ci est d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve la convention de mise à disposition d'agents de la Police Municipale de Chartres et de leurs équipements aux communes de Chartres Métropole ne disposant pas de Police Municipale ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents.**

### Délibération n°15/2025

#### PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE (RSU) 2023

Monsieur le Maire informe que le Rapport Social Unique 2023 dresse un état des lieux de la situation du personnel dans la collectivité au 31 décembre de l'année écoulée.

Il récapitule des données chiffrées relatives aux différentes caractéristiques du personnel telles que les effectifs, le temps de travail, la rémunération, les conditions de travail, la formation et les droits sociaux selon une liste d'indicateurs déterminée, à partir desquels peuvent être établies les lignes directrices de gestion (LDG) qui définissent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité territoriale.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, prend acte de la présentation du Rapport Social Unique de la commune d'Ermenonville-la-Grande portant sur l'année 2023 et de l'avis émis par le Comité Social Territorial lors de sa réunion du 12 mai 2025.**

### Délibération n°16/2025

#### ADHÉSION À LA CONVENTION DE PARTICIPATION « SANTÉ » PROPOSÉE PAR LE GROUPEMENT DES CENTRE DE GESTION DU CHER, D'EURE-ET-LOIR, DE L'INDRE ET DU LOIR-ET-CHER

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités auront, au 01/01/2026, l'obligation de participer financièrement à la cotisation santé des agents si ces derniers ont adhéré à la complémentaire santé proposée par le Centre de Gestion.

Cette participation doit être de 15 € brut minimum/mois/agent.

Monsieur le Maire a déposé, auprès du CST, pour avis, un projet de délibération précisant une participation de 20 € brut/mois/agent.

En ce qui concerne les agents de la commune, tous deux sont intercommunaux. La participation de chaque commune ne peut donc pas se cumuler.

Dans sa séance du 23/06/2025, le CST a émis un avis favorable au projet de délibération présenté.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- **d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et Intériale, à effet au 01/01/2026,**
- **d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la commune d'Ermenonville-la-Grande et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,**
- **d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité/établissement public en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé »,**
- **d'instituer une participation financière à hauteur de 20 € brut mensuel, par agent, pour le risque « Santé », à compter du 01/01/2026,**

- de dire que cette participation financière sera accordée aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité qui auront fait le choix de bénéficier des garanties proposées dans le cadre de la convention de participation,
- de préciser que la participation employeur est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,
- de s'acquitter, auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir, des frais d'adhésion et des frais annuels de gestion conformément à la délibération n°44.2022 du 15 septembre 2022,
- de prévoir l'inscription au budget de l'exercice correspondant les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération et notamment tout document rendu nécessaire, avec Intériale et/ou SOFAXIS

#### Délibération n°17/2025

##### ACCEPTATION DE DON

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la cessation du Club de la Gaieté. Il reste un solde en banque de 667,58 € et il a été décidé par les membres du bureau de l'association d'en faire don à la commune d'Ermenonville-la-Grande, sans émettre de volonté quant à la gestion de ce don.

Les membres du Conseil Municipal proposent que ce don soit reversé aux associations locales. Il est évoqué également d'augmenter le prix du colis de Noël.

Monsieur le Maire propose de revoir l'utilisation de ce don ultérieurement.

L'acceptation du don doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Civil,

Vu l'offre de don présentée par l'association Club de la Gaieté et du Troisième âge,

Considérant que le don proposé consiste en un versement du solde du compte courant de l'association,

Considérant que la commune a la capacité d'accepter et de gérer ce don.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés décide :**

- **D'accepter le don offert par l'association Club de la Gaieté et du Troisième âge.**
- **D'exprimer sa profonde gratitude à l'association Club de la Gaieté et du Troisième âge pour sa générosité envers la commune.**
- **D'inscrire ce don au budget de la commune et d'assurer sa gestion conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.**
- **Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

#### Délibération n°18/2025

##### CHOIX DU CONTRÔLEUR TECHNIQUE : OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES EN MATIÈRE DE CONTRÔLE ET VÉRIFICATION DES ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a l'obligation de faire contrôler ses bâtiments et ses installations par un établissement agréé.

Deux contrôleurs ont été contactés et ont présenté leur offre :

- DEKRA => 978 €HT
- Bureau Véritas => 890 €HT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un contrôleur devra également intervenir dans le cadre de la démolition/reconstruction du bâtiment administratif.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- **Approuve la proposition du contrôleur technique suivant :**
  - **Bureau Véritas pour un montant de 890 €HT soit 1.068,00 €TTC la première année.**

**Toutes les vérifications ne sont pas à réaliser chaque année. Le contrat sera signé pour une durée de 3 ans.**

## **PROJET D'INVESTISSEMENT 2026 : AVANCÉE DU PROJET DES TRAVAUX D'EXTENSION DU BÂTIMENT ADMINISTRATIF**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres du Conseil Municipal, dans sa séance du 17/06/2025, ont fait le choix d'un architecte pour établir des esquisses sur le projet d'extension du bâtiment administratif.

Monsieur le Maire a réuni la commission travaux pour étudier les différentes possibilités et l'esquisse 5 a été retenue avec quelques modifications.

Après délibération, tous les membres du Conseil Municipal font également le choix de l'esquisse 5.

## **POINT SUR LES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2024/2025 :**

- Changement des baies de l'Église : Monsieur le Maire présente à l'assemblée les propositions de vitraux pour les baies 5, 6, 7 et 8.  
Les membres du Conseil Municipal donnent leur accord pour les baies 6, 7 et 8. En revanche, ils souhaitent que soit revu le modèle pour la baie n°5. La représentation du diable ne remporte pas le suffrage.  
Monsieur le Maire en informera Madame BABET afin qu'elle puisse retravailler le projet de la baie n°5.
- Reprise des concessions du cimetière : la procédure administrative se termine. Monsieur le Maire sollicitera l'autorisation du Conseil Municipal pour prendre l'arrêté prononçant la reprise de concessions en état d'abandon. S'en suivront les travaux.

## **ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE NOËL**

Les membres du Conseil Municipal décide d'organiser l'apéritif de Noël le samedi 20 décembre 2025 à 10h30 à la salle associative.

Comme chaque année, les colis de Noël seront offerts aux aînés de 70 ans et plus.

L'Harmonie de Bailleau-le-Pin sera bien sûr présente.

Madame BOITELET informe l'assemblée que l'Harmonie organise une soirée Tartiflette samedi 18 octobre 2025.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- Monsieur le Maire informe l'assemblée que les dépenses des festivités du 14 juillet s'élèvent à 2.318 € pour une recette de 993 € soit un déficit de 1.325 €. Etaient présentes 69 convives dont 28 hors commune.
- Invasion de fourmis : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les habitants du bas de la Rue de la Malorne et Rue de la Fontaine sont envahis par les fourmis durant la période estivale. Monsieur le Maire présente les photos qu'il a reçues.  
Les habitants impactés avaient la volonté de faire une pétition sans informer au préalable la mairie du problème. Depuis, la mairie souhaite agir en faisant appel à un désinsectiseur professionnel. Pour cela, l'action doit être menée par l'ensemble des habitants concernés par l'infestation. En effet, une action groupée permettrait d'avoir un traitement efficace et de réduire les coûts pour les propriétaires. Monsieur le Maire propose, en distribuant une information dans les boîtes aux lettres, de recenser les administrés intéressés par une action collective et de négocier un tarif attractif avec le désinsectiseur. Les membres du Conseil Municipal y sont favorables à condition qu'il soit bien mentionné que l'intervention d'un désinsectiseur est à la charge des propriétaires.
- Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des remerciements du Comité des Fêtes pour l'attribution d'une subvention.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a été destinataire d'une demande d'occupation de la salle associative par l'association NomadTeamPoker. Monsieur le Maire rappelle que la salle est mise à la disposition des associations de la commune gratuitement. Toutefois, la demande de ladite association concerne des samedis dont un en juin. C'est une période de l'année où la location de la salle est sollicitée. Monsieur le Maire propose de donner un accord de principe sur les dates de décembre et février et émet un réserve sur celle du mois de juin. L'assemblée souhaite également qu'un chèque de caution soit demandé à l'association ainsi qu'une garantie Responsabilité Civile.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a assisté à une réunion sur la généralisation de la fibre et par conséquent l'arrêt du cuivre d'ici 2029. A préciser que les lignes cuivre ne seront plus commercialisées à compter du 01/01/2026.  
Il est important d'informer très tôt et au maximum les utilisateurs du réseau cuivre afin qu'ils aient la possibilité de migrer vers une autre technologie disponible.

## QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur PELLETIER Franck demande quand aura lieu le broyage des bois. Monsieur le Maire informe que ça devrait être fait dans les prochaines semaines.
- Monsieur David GAUTIER fait remarquer la présence d'un trou dans l'enrobé à l'intersection de la Rue du Pâtis et Rue Saint Martin/Rue de la Fontaine. Monsieur le Maire répond que les services du Département en sont informés. Il ajoute qu'il manque toujours des panneaux à Luçon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23h00

Le Maire, Fabrice PELLETIER

Le secrétaire de séance, David GAUTIER



A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gautier', written over a horizontal line.

NOM DES ELUS	SIGNATURE
David JEHANNET	
Roselyne SKAPSKI	
Franck PELLETIER	
Pascal PETEL	
François PELTIER	
Anne-Laure BOITELET	
Julien MANNEUX	
Jean-François CHATEL	